

PROCÉDURE DE RACHAT DE MATÉRIEL

Soit c'est par colis, soit sur place à l'atelier après rdv préalable.

Par colis :

Vous transmettez à l'atelier le matériel, vous vérifiez qu'il est complet, en boîte d'origine si vous en disposez. Si vous avez la facture, vous la joignez ainsi que votre RIB qui sera enregistré sur le compte société.

A la livraison, je vous informe de la bonne réception, le matériel est entièrement contrôlé en atelier puis en vol. Si tout est ok et conforme à vos dires, je transmets 1 acte de cession indiquant que Mr X a vendu à la Société Droneinfor son matériel personnel.

Vous le remplissez et m'en faites retour par mail après l'avoir scanné en PDF, si vous n'en disposez pas, vous pouvez faire une photo parfaitement cadrée de sorte que je puisse l'imprimer, c'est un document comptable.

A réception du document, le virement est immédiatement.

Sur place à l'atelier :

C'est beaucoup plus simple.

Vous prenez RDV à l'atelier, vous apportez le matériel après avoir vérifié qu'il est complet et en boîte d'origine si vous en disposez.

Le contrôle total est effectué en atelier en statique et en vol dans un second temps.

Si tout est ok, un acte de cession est rédigé, vous apposez de votre main au bas du document vos nom et prénom, la mention "bon pour vente" puis votre signature.

Dans ce cas précis, le paiement est généralement effectué en espèces.

Enregistrement Alphotango :

Si vos appareils ont été enregistrés sur le site, vous devrez me communiquer obligatoirement le n° UAS-FR xxxxxx puis désinscrire l'appareil du site.